



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Monsieur le Président Directeur Général
Aéroports de Paris
291, boulevard Raspail
75675 Paris Cedex 14

Paris La Défense, le 18 février 2013

Informations sur les honoraires

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article L.820-3 du code de commerce, nous vous communiquons les informations relatives aux honoraires de KPMG S.A. et de notre réseau, pour mise à disposition des actionnaires :

- KPMG S.A. est une société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative. KPMG International Cooperative est une entité de droit suisse qui ne propose pas de services aux clients.
- Le montant des honoraires que nous avons perçus au titre de notre mission de contrôle légal pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'élève à 313 000 euros hors taxes pour Aéroports de Paris SA et 199 000 euros hors taxes pour les filiales intégrées globalement.
- Le montant global des honoraires perçus par notre réseau pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, au titre de prestations directement liées à la mission de commissariat aux comptes, s'élève à 1 10 000 euros hors taxes pour Aéroports de Paris S.A.

Nous vous rappelons que ces informations sont à mettre à la disposition des actionnaires à votre siège social.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Philippe Arnaud
Associé



Monsieur Augustin de Romanet
Président Directeur Général
Aéroports de Paris
291 boulevard Raspail
75014 Paris

Recommandé AR

Paris-La Défense, le 18 avril 2013

Monsieur le Président Directeur Général,

Conformément aux dispositions de l'article L. 820-3 du Code de commerce, nous vous confirmons notre appartenance au réseau international Ernst & Young.

Nous vous informons également que le montant des honoraires que nous avons perçu au titre de notre mission de commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'est élevé à 662.000 Euros.

Au mieux de notre connaissance, notre réseau n'a pas perçu d'honoraires, pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 au titre des prestations non directement liées à la mission de commissaire aux comptes, fournies aux sociétés entrant dans le périmètre de consolidation de votre société ou aux personnes ou entités qui contrôlent votre société au sens des I et II de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Nous vous rappelons que ces informations sont à mettre à la disposition des actionnaires à votre siège social.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG ET AUTRES

Jacques Pierres